

ALPHONSE SPRUNCK

L'ÉCOLE CENTRALE DU DÉPARTEMENT DES FORÊTS

I. - LE COLLÈGE ROYAL THÉRÉSIEN À LA FIN DE L'ANCIEN RÉGIME

Le 19 germinal an 9 (9 avril 1801), Alexandre de Kahnn, ancien professeur au Collège Royal Thérésien, adressa d'Echternach au préfet Lacoste un rapport sur l'état de l'enseignement dans le Luxembourg à la fin de l'ancien régime.¹⁾ Des collèges royaux existaient alors à Luxembourg et à Marche, des collèges privés à St-Hubert, Virton et Durbuy. Celui de la capitale avait onze professeurs, dont cinq pour les Humanités, deux pour la philosophie, quatre pour la théologie; aux professeurs étaient adjoints un préfet et un principal pour les Humanités et la philosophie, un directeur et deux sous-directeurs pour le Séminaire général. Chacune des cinq classes d'Humanités avait 35 à 40 élèves; le nombre des „écoliers“ des autres collèges réunis équivalait à peu près à celui des collégiens de Luxembourg. Le nombre des „logiciens“ était de 70 à 80; ce chiffre diminuait pour la classe de physique, puisque plusieurs collégiens cherchaient une profession après avoir achevé le cours de logique, alors que celui des théologiens variait entre 70 et 80. Il résultait de deux programmes joints à cette lettre que l'enseignement de la philosophie et de la théologie était à peu près le même que celui des universités. Les collèges de Luxembourg et de Marche étaient entretenus par l'administration des domaines impériaux sur le fonds jésuitique; l'un et l'autre avait son receveur, alors que celui de St-Hubert était entretenu par l'abbaye, ceux de Virton et de Durbuy par les franciscains. L'ancien professeur ne pouvait répondre à la question sur l'état des bâtiments. Des professeurs

¹⁾ Les documents qui ont servi à ce chapitre et au suivant se trouvent aux Archives de l'État à Luxembourg, Régime français, fardes 66-71.

de théologie étaient encore en vie Käuffer, curé à Luxembourg,²⁾ Weynand qui demeurait à Trèves, Welter, Duvignaux, Haller, curé à Ordorf, Jean-Baptiste Halle qui était bibliothécaire et Jean-Jacques Erpelding qui était professeur de mathématiques à l'École Centrale. Des professeurs d'Humanités vivaient encore: Krantz, curé à Scheidweiler, Küborn, curé à Beidweiler, Musman, curé à Noertzange, Rollinger, curé à Tuntange, Schneider qui était professeur de langues anciennes à l'École Centrale. De Kahnn ignorait le sort des anciens professeurs Joret, Weyser, Sanem et Neveu; il termina ce rapport en se recommandant à la bienveillance du Préfet.

A une date inconnue, l'Administration Centrale du Département des Forêts accorda leurs salaires aux anciens professeurs suivants qui avaient continué leurs leçons encore les derniers temps du régime autrichien, alors que le Collège était déjà occupé par l'hôpital militaire des troupes impériales: Nicolas Müller, ancien préfet du Collège, Jean-Jacques Erpelding, professeur de philosophie, P.-J. Joret, professeur de rhétorique, Jean-Gaspard Weyser, professeur de poésie, Théodore Schneider, professeur de philosophie, Michel Ernst, professeur de grammaire, V. Neveu, professeur de figures. Les pensions étaient calculées pour le terme du 1^{er} novembre 1794 au 12 juin 1795, date de la capitulation de la forteresse; la valeur du florin de Brabant était fixée à une livre 16 sols. Pour les prix, le gouvernement autrichien faisait dans les dernières années les dépenses suivantes:

pour chaque classe de philosophie, 50 florins de Brabant³⁾ et autant pour l'impression de thèses;

pour la rhétorique, 45 florins de Brabant;

pour la grammaire, 37 florins 10 sols de Brabant;

pour les figures, 35 florins de Brabant;

pour un petit repas qui avait lieu après la distribution des prix, le gouvernement dépensait 30 florins de Brabant.

²⁾ Sur J.-B. Käuffer, voir l'ouvrage de M. l'abbé Michel Faltz: Heimstätte U. L. Frau von Luxemburg, Luxembourg 1948, p. 65.

Sur les autres professeurs du Séminaire Filial, voir mon étude: Le Séminaire général de Louvain et le Séminaire Filial de Luxembourg. Les écoles normales sous Joseph II, Publications de la Section Historique, vol. LXX, 1950, pp. 279-319.

³⁾ Le florin de Brabant valait 1,81 franc-or.

II. - L'ORGANISATION DE L'ÉCOLE CENTRALE

Un décret du 7 ventôse an 3 (25 février 1795) avait bouleversé complètement l'organisation des anciens collèges de France, en remplaçant les classes scolaires par des sections dont chacune compterait un certain nombre de branches; la seule condition d'admission pour chacune était un certain âge, les élèves studieux pouvaient se faire inscrire dans plusieurs sections, tous pouvaient passer librement d'une section dans l'autre. En somme, c'était le système universitaire appliqué à de très modestes écoles moyennes, qui allaient être fréquentées par des garçons de 12 à 16 ans à une époque qui convenait aussi peu que possible à des études régulières.⁴⁾ Je n'ai trouvé aucun document qui renseigne sur la date exacte du commencement des cours de l'École Centrale de notre capitale. Le 2 fructidor an 4 (19 août 1796), Halle, Joret et Ernst demandèrent à l'Administration Municipale de Luxembourg de l'argent pour une distribution de prix en vue de stimuler l'émulation de leurs élèves, de fixer la date de leur rentrée et de délivrer aux professeurs leurs mandats pour le premier trimestre allant du 1^{er} vendémiaire au 1^{er} nivôse (23 septembre au 22 décembre); ils avaient besoin aussi d'un local convenable. Les cours se faisaient dans l'ancien bâtiment de la Congrégation. Cette administration leur accorda le 6 thermidor an 4 (24 juillet 1796) une somme de 200 livres pour l'achat de prix.

Le 13 vendémiaire an 6 (4 octobre 1797) l'Administration Centrale des Forêts composée alors de Francq l'aîné, Reuter, Bochholtz, Dewilde, Otte écrivit à Benezech, Ministre de l'Intérieur, que les obstacles qu'elle avait rencontrés pour l'organisation de l'instruction publique avaient rendu tous ses efforts inutiles. L'Administration antérieure avait organisé un jury d'instruction, mais son arrêté avait contenu quelques dispositions que le Ministre avait considérées comme contraires à la loi du 3 brumaire an 4 à appliquer dans les départements réunis. En ce moment, les hommes propres aux fonctions de l'enseig-

⁴⁾ Voir M. d'Huart: Les Programmes d'Études de l'Ancien Collège et de l'Athénée de Luxembourg, ou Histoire de l'Instruction Publique dans le Grand-Duché, Lux. 1904, chapitre 3, École Centrale (1795-1802), pp. 41-45.

En principe la première section n'était ouverte qu'aux élèves âgés de plus de 12 ans, la deuxième section qu'aux élèves âgés de plus de 14 ans, enfin la troisième à ceux âgés de plus de 16 ans. Les Administrations centrales arrangerent souvent les horaires de telle façon que les mêmes élèves pouvaient suivre les cours de plusieurs sections.

nement s'en retiraient parce qu'ils ne recevaient pas de traitement, alors que la loi pouvait être mise en vigueur maintenant que le Corps Législatif s'occupait des finances, mais le Jury manquait de local approprié pour les écoles. Après la capitulation de Luxembourg, un hôpital militaire avait été établi dans le Grand Collège, bâtiment muni de toutes les commodités pour l'enseignement, puisqu'il disposait de cabinets de physique et de chimie, d'une bibliothèque et d'un jardin botanique. Les Autrichiens ayant évacué l'hôpital militaire qu'ils avaient occupé dans la ville basse, l'Administration antérieure avait demandé le transfert des malades dans le bâtiment qui avait toujours servi à cet usage, afin que l'École pût être installée au Collège; tous les généraux qui avaient commandé successivement à Luxembourg avaient appuyé cette requête des autorités civiles, parce qu'ils comprenaient les dangers d'un magasin à poudre pour un hôpital militaire.

Mais les officiers de santé s'étaient toujours opposés à ce transport, en alléguant que le grand Collège était plus salubre que l'hôpital militaire; après une visite des deux bâtiments, l'Administration Centrale avait écrit au Ministre de la Guerre pour lui démontrer le contraire. Ce Ministre ordonna alors la réparation de l'hôpital, mais par manque de fonds ou pour d'autres raisons, ces travaux furent arrêtés alors qu'il n'aurait fallu plus que 2000 fr. pour les achever. Le Ministre de la Guerre avait ordonné récemment une nouvelle visite du Collège, en faisant remarquer que sur les demandes réitérées des autorités civiles, il devait en ordonner l'évacuation; il convenait de faire exécuter aussi à Luxembourg la loi prescrivant l'installation des écoles centrales dans les anciens collèges.

Dans sa séance du 15 vendémiaire, l'Administration Centrale décida d'installer la nouvelle École Centrale dans les bâtiments de l'ancien Collège. D'après l'article 2 de la loi de brumaire an 4, l'École serait divisée en trois sections dont la première allait comprendre l'enseignement du dessin, de l'histoire naturelle, des langues anciennes, la deuxième celui des mathématiques élémentaires, de la physique expérimentale et de la chimie, la troisième des cours de grammaire générale, de belles-lettres, d'histoire et de législation.⁵⁾

⁵⁾ Ce programme est caractéristique pour l'époque, les sciences l'emportent sur les lettres. La base de l'enseignement n'est plus, comme sous l'ancien régime, l'étude des langues anciennes (grec et latin) mais l'observation des phénomènes de la nature. — L'enseignement religieux ne figure pas au programme, même la morale ne figure pas au tableau. Il est vrai que le cours de législation pouvait

Les candidats aux fonctions de professeur devaient se présenter au jury pour subir l'examen prescrit par la loi; pour ceux qui ne se présentaient pas, il pouvait décider sur leur notoriété publique attestée par des autorités municipales ou départementales. Dans tous les cas, les candidats devaient présenter des certificats de moralité et de civisme avec un tableau analytique de leurs connaissances dans la branche qu'ils voulaient enseigner. Leur choix et celui du bibliothécaire était à soumettre à l'Administration Centrale des Forêts. Pour les salaires, la loi de brumaire an 4 assimilait les professeurs aux administrateurs; en sus, ils pouvaient partager entre eux la rétribution de 28 livres à verser par chaque élève.⁶⁾ Afin que le jury pût distribuer convenablement les salles de classe, l'ingénieur départemental fut chargé de présenter un devis des arrangements nécessaires.

Le décret était précédé d'un préambule déclamatoire, exaltant la bonne volonté de l'Administration qui se proposait de mettre un terme aux maux résultant d'une ignorance aveugle, superstitieuse et crédule, et de profiter de la restauration prochaine des finances pour faire exécuter une loi qui était encore restée lettre morte. Les travaux de restauration au Collège furent commencés seulement le 21 messidor an 6 (9 juillet 1798). Dans la suite, le menuisier Dominique Liesch reçut un salaire de 148,50 francs; entre autres travaux il avait monté deux tableaux représentant les victoires des armées françaises. Le serrurier Würtgen reçut 16,05 francs, le vitrier Bisserot 17,50 francs, le fabricant de chaises Guillaume Kraus 28 francs.

dispenser les notions essentielles du droit naturel et c'est bien ainsi que semble l'avoir compris le professeur Dupoy (voir page 24).

La première section pouvait comprendre l'enseignement des langues vivantes, si les Administrations centrales en exprimaient le désir. En général cependant les langues vivantes furent négligées, elles ne semblent pas avoir été enseignées à notre École Centrale. A noter cependant que l'Administration des Forêts avait demandé au Corps Législatif un professeur de français et d'allemand (arrêté du 8 germinal an 5).

⁶⁾ Le salaire des professeurs équivaut donc à celui des fonctionnaires les mieux payés du département. Ils se partagent en outre cette rétribution à verser par chaque élève. Le montant de ce „minerval" est fixé par les Administrations centrales.

III. - NOMINATIONS DE PROFESSEURS - HORAIRES

Un arrêté de l'Administration Centrale des Forêts du 15 vendémiaire an 6 (6 octobre 1797) nomma membres du Jury central d'Instruction publique dans le département les citoyens Willmar⁷⁾, président du tribunal criminel, Bernard, médecin en chef de l'hôpital militaire, Halle, Frammont et Voidel, ex-constituant et professeur de philosophie. Le nombre de ses membres ayant été réduit à trois par un arrêté du Ministre de l'Intérieur du 28 nivôse, Halle et Frammont donnèrent leur démission. Ce Jury réduit nomma le 28 nivôse l'ancien professeur de philosophie Halle comme bibliothécaire. Ayant établi le principe que l'intérêt de la République exigeait une prompte organisation de l'École Centrale, celui des parents un sévère choix des professeurs, elle élimina les candidats Tart et Ernst qui s'étaient présentés pour l'enseignement des langues anciennes, mais ne connaissaient que le latin. J.-B. Pioche et Pierre Maisonnnet⁸⁾, candidats pour l'enseignement du dessin, devaient se présenter le 8 pluviôse (27 janvier 1798) devant le Jury, avec un modèle de dessin de leur composition, une analyse raisonnée de leur méthode d'enseignement, un certificat d'inscription au registre civique de leur commune. Le 6 frimaire an 6 (26 novembre 1797), François-Xavier Heuschling, géomètre-arpen-teur à Luxembourg qui pratiquait les mathématiques depuis 1783, demanda au Jury son inscription sur la liste des candidats pour l'enseignement mathématique. Le 21 pluviôse an 6 (9 février 1798), l'Administration Centrale du Département nomma sur la proposition du Jury les professeurs suivants de l'École Centrale: Schneider, professeur de langues anciennes, Erpelding, professeur de mathématiques élémentaires, Feret, pharmacien en chef de l'hôpital militaire de Strasbourg, professeur de physique expérimentale, Simonin, juge au tribunal civil des Forêts, professeur de grammaire générale, Arnoul,⁹⁾ président de l'Administration Centrale, professeur de belles-lettres, Baclesse, défenseur officieux

⁷⁾ Sur Willmar, voir la Biographie Luxembourgeoise, II, 243.

⁸⁾ Sur Maisonnnet, voir la Biographie Luxembourgeoise, I, 393.

Pierre Maisonnnet était le fils du peintre qui avait fait le portrait de Joseph II lors de son séjour à Luxembourg en juin 1781.

⁹⁾ Jean-Baptiste Arnoul est né vers 1763 à Provins (Seine-et-Marne), patrie de Legier. Il semble avoir été prêtre sous l'Ancien Régime; dans un pamphlet il est traité d'ex-grand-vicaire (à Hasselt). Le Ministre de l'Intérieur n'approuva pas cette nomination, les fonctions d'administrateur central étant, à son avis, incompatibles avec celles de professeur. Arnoul dut renoncer à l'enseignement.

à Luxembourg, professeur d'histoire, Pioche, professeur de dessin.¹⁰⁾ Dans la suite, Simonin qui donna sa démission, fut remplacé par Michel Sarraudi, secrétaire de la place.

Un règlement pour la distribution des leçons fut agréé le 2 floréal an 6 (21 avril 1798). Les cours avaient commencé le 21 germinal (10 avril) précédent. Dans la première section, huit heures par décade, de 2 à 4, furent assignées au cours de dessin, huit heures de 10 à midi au cours de sciences naturelles fait par Dutreux, huit heures de 9 à 11 au cours de langues anciennes fait provisoirement par Baclesse. Dans la deuxième section, le professeur Erpelding faisait par décade huit leçons de 2 à 4, Feret huit leçons de 10 à midi. Dans la troisième section, Sarraudi faisait par décade huit leçons de grammaire générale, de 9 à 11, Arnoul provisoirement professeur de belles-lettres huit leçons de 2 à 4, Baclesse huit leçons d'histoire, Dupoy, professeur de législation, cinq leçons. Les classes allaient chômer les quintidis, les décadis et les jours de fêtes nationales.

IV. - LISTES D'ÉLÈVES

La liste suivante des élèves des trois sections fut dressée par Halle le 30 prairial an 6 (18 juin 1798):

Première section, dessin

Bouche François, de Metz, Reignier Alexandre, de Metz, Leistenschneider Jacques-Marie-André, de Luxembourg, Mutte Germain, de Douai, Loutz Nicolas, de Luxembourg, Suttor Charles-Antoine, de Habay-la-Neuve, Müllendorff Jean-Pierre, de Luxembourg, Baclesse Joseph et Chrétien, de Luxembourg, Mangin Cyprien, de Loupy-le-Grand, Prigny Félix, de Contz, Chappe Louis, de Paris, Andreson François, de Luxembourg, Zelle Pierre-Jean, de Luxembourg, Marchand Jean-Baptiste, de Luxembourg, Triaca Jean-François, de Luxembourg, Maquette Philippe et Jean-François, de Virton, Seyler Jean-Jacques, de Luxembourg, Moris Maurin, de Luxembourg, Leonardy Pierre, de Luxembourg, Becker Corneille, de Luxembourg, Scheuer Charles, de Luxembourg, Lemoine Frédéric, de Luxembourg, Kraus Sébastien, de Luxembourg, Brosius Michel, de Luxembourg, Maisonnnet Pierre-Joseph, de Luxembourg, Boland Charles, de Dudelange, Bouch Pierre, de Luxembourg, Scholer Antoine, de Luxembourg, Thomas Antoine, de Luxembourg, Feltes François, de Luxembourg, Morant Jean-François, de Luxembourg, Lefort Louis, de Grundhof-lez-Echternach, Pirsch Ferdinand, de Luxembourg, Schanus Joseph, de Luxembourg,

¹⁰⁾ On trouve de plus amples détails sur ces professeurs dans l'étude de M. Joseph Wagener: Personnel de l'École Centrale du Département des Forêts en l'an VI de la République française (1797-1798).

Cornemon Maximilien, de Tellin, Virtgen Pierre, de Luxembourg, Ferré Adam, de Luxembourg, Pouplier Etienne-Alexandre, de Provins, Schenten Jean-Pierre, de Brunsfeld, André Jean-Michel et Christophe-Guillaume, de Roth, Maringh Siméon, de Grevenmacher, Feller Jean, de Luxembourg, Denis Joseph, de Luxembourg, Thomas Christophe et Joseph, de Luxembourg.

Cours d'Histoire naturelle

Müllendorff Jean-Pierre, Lachapelle Gérard, de Luxembourg, Andreson François, Maquette Philippe et Jean-François de Virton, Servais François, de Luxembourg, Boland Charles, Venské Jean, de Luxembourg, Sondach Philippe, de Luxembourg, Thomas Christophe et Joseph, Schanus Joseph, de Luxembourg, André Christophe-Guillaume, Reck Nicolas, de Luxembourg, Seyler Jean-Jacques.

Cours de langues anciennes

Maquette Philippe et Jean-François, Lachapelle Gérard, Eder Michel, de Coblenz, Triaca Jean-François, Servais François, Venské Jean, Sondach Philippe, Hencké Jean, de Luxembourg, Pirsch Ferdinand, Theato Vincent, de Luxembourg, Brosius Michel, Reck Nicolas, Thomas Christophe et Joseph.

Deuxième section, mathématiques

Lachapelle Gérard, Seyler Jean-Jacques, Heuschling Joseph-Antoine, d'Arlon, Schneider Pierre, de Luxembourg, Becquet Laurent, d'Avranches, Poulain Charles, de Charleville, Triaca Jean-François, Prigny Félix, Mangin Cyprien, Reignier Alexandre, Suttor Charles-Antoin, Neu Joseph, de Gerlange, Heuskin Joseph, de Luxembourg, Leonardy Pierre, Poelking Willibrord, de Luxembourg, Namur Jean-Pierre, de Luxembourg, Vilmorin Jean-Nicolas, de Landrecourt, Fox Henri, de Luxembourg, Boland Charles, Feller Jean, Goindre André-François, d'Etud-en-Condé, Papier Antoine d'Etalle, Cuno François, de Luxembourg, Cornemont Jean-Baptiste-Joseph, de Tellin, Quring Joseph, de Luxembourg, Beyser Mathias, de Luxembourg, Morant Jean-François, de Luxembourg, Maisonnet Pierre-Joseph, Pirsch Ferdinand, Lamborelle Jean-François, de Luxembourg, Martel Bernard-Théodore-Marie de Louvain, Dupont Louis, de Sedan, Albert Jacques-Joseph, de Narthen, Baltia Jacques, de Diest, Strock Jean, de Luxembourg.

Les cours de physique expérimentale n'avaient pas encore lieu à cette date.

Troisième section, grammaire générale

Schneider Pierre, Heuskin Jacques, de Luxembourg, Scheuer Charles, de Luxembourg, Namur Jean-Pierre, Haas Adam, de Luxembourg, Fendel Pierre, de Luxembourg, Koppenhoeffter Séverin, de Luxembourg, Namur Ignace, de Luxembourg, Prigny Félix, Didenhoven Joseph, de Luxembourg, Graichen Joseph, de Luxembourg, Funck Jean, de Luxembourg, Behm Jacques, de Luxembourg, Becker Corneille, Heynen Jean-Pierre, de Luxembourg, Heuschling Joseph-Antoine, Gloner Henri, d'Aspelt, Reignier Alexandre, Gellé Jacques, de Créange, Lefort Louis, Pluck Jean-François, de Luxembourg, Groff Henri, de Luxembourg, André Jean-Michel, Strock Jean, Denis Joseph, de Luxembourg.

Cours d'histoire naturelle

Graas Jacques, de Luxembourg, Dutreux Pie-François, de Luxembourg, Baclesse Jean-François, de Luxembourg, Graas Joseph, de Luxembourg, Thomas Antoine.

Cours de législation

Poelking Joseph-Willibrord.

Le 16 prairial an 6 (3 juin 1798), l'Administration Centrale nomma Etienne Thomas d'Aubange professeur de musique et Dupoy professeur de législation. Le 22 thermidor (9 août) Erpelding demanda la somme de 600 francs pour acheter des livres pour son cours. Dans sa séance du 19 fructidor (5 septembre) l'Administration Centrale exprima l'avis qu'il valait mieux nommer une commission spéciale pour la gestion des biens de l'ancien Collège, qui était confiée alors à celle des hospices civils; elle nomma membres de la nouvelle commission: Jacquier, président du tribunal criminel,¹¹⁾ Haupt, inspecteur des bois, Willmar, le professeur Dupoy et Miroudot,¹²⁾ secrétaire en chef du Département. Ils devaient se mettre immédiatement à la recherche des titres et au recouvrement des fonds. Le Ministre de l'Intérieur François de Neufchâteau avait alloué cette année la somme de 7000 francs à l'École Centrale de Luxembourg.

Le 9 thermidor, celui-ci accusa aux administrateurs du Département des Forêts réception de l'état nominatif des élèves de l'École Centrale; leur nombre étant assez grand, il constatait avec plaisir qu'on commençait à comprendre dans ce Département les bienfaits de l'instruction républicaine. L'Administration Centrale avait demandé en vain l'autorisation d'organiser aussi des cours de langue allemande.

Le 11 brumaire an 7 (1^{er} novembre 1798), Halle adressa la lettre suivante à l'Administration des Forêts:

Citoyens administrateurs,

„Quoique le premier trimestre de l'année scholastique ne soit pas encore révolu, cependant, l'un des membres de votre corps m'ayant fait dire par un professeur d'envoyer l'état nominatif des élèves de l'école centrale pour l'envoyer au ministre de l'intérieur, je m'empresse

¹¹⁾ Remie Jacquier, originaire de Châlons-sur-Marne (né vers 1768) est un ancien instituteur. La conquête française l'amena au Luxembourg. Chef de bureau à l'Administration centrale, commissaire du Directoire (Virton et Mersch) il fut nommé président du Tribunal criminel des Forêts par l'assemblée électorale (scissionnaire) en 1798.

¹²⁾ Miroudot est également d'origine champenoise. Avant la révolution, il habitait Châlons-sur-Marne. Il était inspecteur des forêts au Département des Forêts. Malgré ses convictions républicaines il dut démissionner, car en tant que parent d'émigré il n'avait pas le droit d'exercer une fonction publique. L'Administration centrale le nomma finalement secrétaire en chef.

de satisfaire à ce message, vous faisant passer en même temps le tableau des élèves qui réclament l'exemption de la rétribution annuelle fixée par l'arrêté du 7 nivôse, an VI, Section II. art. I.

Dans cette liste, vous trouverez un total de 104 élèves: mais comme il en est plusieurs qui suivent deux, même trois leçons, le vrai nombre des individus, est 69, dont 35 demandent l'exemption de la rétribution annuelle.

Par ce tableau, comparé à celui de l'an VI, vous verrez encore, citoyens administrateurs, que le nombre des élèves est beaucoup moindre cette année que l'an dernier. A cet égard, l'un des professeurs me charge d'observer à l'administration

„que la cause de cette diminution est, que les employés aux bureaux des administrations ne peuvent fréquenter les leçons, parce qu'on a changé leurs heures de travail.“

Soit. Cependant comme il en est quelques-uns des employés à l'une et l'autre administration, qui suivent les leçons, et que l'effet ne peut jamais surpasser les forces de sa cause, la raison alléguée qui, à la vérité, influe pour quelque chose, n'est du moins pas la cause unique d'une si grande diminution . . .“

Le 27 brumaire, le Directoire demanda à l'Administration Centrale des Forêts la liste des élèves de l'École Centrale. Voici celle des élèves qui fréquentaient le cours de grammaire générale du professeur Sarraudi: Recker Jean-Baptiste, de Luxembourg, Gellé Jacques, Schlim François, de Luxembourg, Heuskin Jacques, de Luxembourg, Beyer Pierre, de Luxembourg, Graff Henri, de Luxembourg, Richard Charles, d'Arlon, Notumb Nicolas, de Luxembourg, Gerlache Valentin et Adolphe, de Baudange, canton de Fauxvillers.

Le professeur fit cette remarque: „Les neuf premiers inscrits fréquentent le cours de grammaire générale depuis le commencement de l'année. Les citoyens Lefèvre et Beyer major, de Luxembourg, qui suivaient ma classe, n'y assistent plus depuis un mois. Je me plains beaucoup du peu d'assiduité de la plupart de mes élèves, et par conséquent de la nullité de leurs progrès; j'invite l'administration centrale à faire connaître de nouveau à ses concitoyens l'article premier de l'arrêté du directoire exécutif du 27 brumaire an 6 pour activer de mieux en mieux l'instruction publique.“

Voici la liste des élèves du cours de langues anciennes du professeur Müller, avec des remarques sur leur application et leur conduite:

Abeloy Henri, de Luxembourg, très paresseux, timide;
Bisserot François, de Luxembourg, excellent, timide;
Brosius Michel, de Luxembourg, très paresseux, entêté;
Birong Mathias, de Grevenmacher, très diligent, modeste;
Courtehoute Jean-Pierre, de Luxembourg, diligent, craintif;

Deloos Jean, de Rollingergrund, diligent et cordial;
 Dutreux Charles, de Grevenmacher, fort attentif, timide;
 Eder Michel, de Coblenz, très paresseux, impétueux;
 Feltes François, de Luxembourg, même caractéristique;
 Diesbourg Joseph, de Villers-la-Bonne-Eau, fort attentif, modeste;
 Lachapelle Gérard, de Luxembourg, médiocre, astucieux;
 Lessel Bernard, de Grevenmacher, excellent, aimable;
 Müller Nicolas, de Luxembourg, paresseux et indifférent;
 Nitschké, de Luxembourg, très paresseux et frivole;
 Reiss Jean, de Luxembourg, inerte, confus;
 Reck Nicolas, de Pfaffenthal, médiocre et dissimulé;
 Schoppach Jean, de Pfaffenthal, médiocre et insouciant;
 Servais François, de Luxembourg, paresseux et capricieux;
 Triaca Jean-François, de Luxembourg, intelligent mais bizarre;
 Thomas Antoine, de Luxembourg, médiocre mais ambitieux;
 Thomas Christophe, de Luxembourg, diligent, familier;
 Theato Vincent, de Luxembourg, très diligent, modeste;
 Theato Jean, de Pfaffenthal, diligent mais querelleur;
 Wittenauer Jean, de Pfaffenthal, fort attentif, aimable;
 Winschké Jean, de Pfaffenthal, diligent, timide;
 Seyler Jean, de Pfaffenthal, médiocre, querelleur.

V. - NOUVEAUX PROFESSEURS - RIVALITÉS - MÉTHODES MATÉRIEL DIDACTIQUE

Le 20 pluviôse an 7 (8 février 1799), François de Neufchâteau écrivit aux administrateurs du Département qu'il avait constaté avec plaisir que les cours de l'École Centrale de Luxembourg étaient assez bien fréquentés. Il fallait toutefois la compléter en nommant des professeurs de physique, de chimie et particulièrement de belles-lettres. Il pouvait indiquer à l'Administration des sujets capables si elle en manquait. Le 15 prairial (3 juin), il lui recommanda pour l'enseignement des belles-lettres Ruffin, qui les avait enseignées à l'École Centrale des Pyrénées-Orientales, mais que le climat avait obligé de donner sa démission, pour l'enseignement de la législation l'homme de lettres Alliot, ancien secrétaire du Muséum de Portici; ce poste lui avait été conféré sur une recommandation de l'immortel Buffon. Le 25 prairial, l'Administration Centrale écrivit à François de Neufchâteau qu'elle manquait toujours de professeurs pour les cours de physique, de belles-lettres et de législation; elle avait chargé le Jury Central du Département d'ouvrir un concours pour ces chaires dans le plus bref délai possible. Conformément à l'arrêté du 7 nivôse an 6 qui prescrivait le renouvellement annuel du Jury, elle en avait nommé membres pour l'année présente Miroudot, le professeur Baclesse, Framont, ingénieur

du Département et inspecteur particulier des travaux publics; comme Baclesse ne pouvait cumuler les deux fonctions, il fut remplacé par Willmar.

Le Ministre de l'Intérieur accorda cette année un secours de 6000 livres aux élèves indigents de l'École Centrale; cinq élèves présentèrent des demandes. Le 18 prairial (6 juin), Dupoy offrit à l'Administration Centrale du Département de rédiger un manuel d'instruction civique à l'usage des instituteurs. Le 27 ventôse an 7 (17 mars 1799), le Jury d'instruction écrit à l'Administration Centrale qu'il avait reçu le 27 nivôse le projet d'un ouvrage à rédiger en français et en allemand sous le titre de Catéchisme de la Constitution française. Le Jury n'était pas d'accord avec le titre de Catéchisme qui évoquait l'idée de principes religieux; de même, les définitions étaient défectueuses. Dupoy eut dans la suite des difficultés avec le Jury pour cause d'une longue absence, puisqu'il écrivit de Paris le 6 messidor (24 juin) à Delattre, commissaire du Directoire près l'Administration Centrale des Forêts, que l'intérêt des administrés seul lui avait fait faire ce voyage dans la capitale, qui avait tourné à son détriment et que des intrigues avaient déjoué sa bonne foi, refroidi son zèle et causé l'échec de ses projets. Comme il n'avait aucune confiance dans l'Administration Centrale, il avait donné des détails à Legier et à Arnoul.¹³⁾ Depuis les 5 mois qu'il était à Paris, il manquait de moyens, alors que son neveu lui devait 2000 francs et qu'il avait des créanciers à Luxembourg. Il n'avait eu que deux élèves au moment de son départ de cette ville, puisque la conscription et la réquisition à des travaux auxquels les employés étaient toujours obligés avaient laissé ses classes désertes. Il désirait savoir qui ambitionnait sa place, puisqu'il avait toujours voulu consacrer ses faibles talents à la propagande des principes républicains à Luxembourg.

Dupoy avait été chargé du cours de législation le 22 frimaire an 7 (12 décembre 1798) à la place de Dorflan, garde-magasin des fourrages à Luxembourg, qui avait été chargé le 21 vendémiaire de faire à Paris le choix des ouvrages pour la bibliothèque de l'École Centrale. Le 11 germinal an 9 (1^{er} avril 1801), Dupoy donna sa démission au Jury Central, qui lui reprochait d'avoir mal compris les intentions du légis-

¹³⁾ Legier et Arnoul étaient à ce moment-là députés des Forêts au Conseil des Cinq Cents. Le troisième député des Forêts, Francq l'aîné, était au Conseil des Anciens. Dupoy ne semble pas s'être adressé à lui.

lateur en faisant un cours trop élémentaire; il avoua franchement son incapacité à traiter de façon approfondie la science législative. Il avait cru qu'il devait exposer aux élèves l'esprit et les principes du gouvernement républicain, sans tenir compte de la carrière qu'ils allaient choisir, qu'il suffisait de connaître la constitution et les principes moraux qui en formaient la base, de donner une analyse simple et précise de la nature, des besoins, des facultés et de la destination sociale de l'homme et de montrer ses rapports avec la nature et la société. Dupoy avait divisé son cours en deux parties: 1° les devoirs de l'homme naturel, social et politique, les devoirs de la société à l'égard de l'homme, 2° les applications de ces principes dans la constitution et la législation de la République.

Le 9 nivôse an 7 (29 décembre 1798), l'Administration Centrale du Département exprima l'avis que contrairement à un arrêté qui l'autorisait à nommer un directeur de l'École Centrale, c'était une violation des principes de l'égalité que de charger un professeur d'exercer de l'autorité sur ses collègues, puisque la commission administrative de l'établissement était chargée d'exercer elle-même ou par un de ses membres celle qui était attribuée autrefois au recteur. Halle devait respecter désormais les limites de ses fonctions. Ce professeur écrivit le 28 pluviôse an 7 (16 février 1799) à l'Administration Centrale que la veille, son collègue Müller l'avait exclu d'une conférence des professeurs, sous prétexte qu'il était bibliothécaire. Halle répondit qu'il était professeur, puisque le Ministre de l'Intérieur l'avait chargé d'un cours de bibliographie, qu'il avait l'intention de commencer dès que la bibliothèque serait arrangée. Il se retira puisqu'il tenait peu à assister à ces délibérations, mais il voulait toutefois connaître ses droits de fonctionnaire.

En cette année, le concierge, le portier, deux garçons de salle et le jardinier chargé de l'entretien du jardin botanique recevaient chacun un traitement de mille francs. La Commission Administrative était composée de Miroudot, Jacquier, Willmar et Haupt. Halle et Thoma qui étaient domiciliés au Collège se querellaient au sujet d'une cave, d'une cuisine et d'un grenier.

Le 5 ventôse (23 février), Haupt, inspecteur des forêts nationales du Département, écrivit à l'Administration Centrale qu'en exécution de son arrêté du 9 nivôse dernier, il s'était chargé pendant son séjour à

Paris de recevoir de la direction du Muséum d'histoire naturelle du Jardin des Plantes les objets d'histoire naturelle que le Ministre de l'Intérieur avait destinés par une lettre du 30 frimaire à l'instruction publique dans le Département des Forêts. Par l'intermédiaire des négociants parisiens Fleury et Compagnie qu'il avait chargés de les recevoir en son nom, il avait reçu trois caisses avec des objets de minéralogie, de botanique et de géologie. Il avait chargé un voiturier de les transporter de Metz à Luxembourg; les frais d'emballage et de transport s'élevaient à 56,75 francs. Haupt avait remis cet envoi à Dutreux, professeur d'histoire naturelle qui n'avait pas encore reçu l'inventaire que Faujas St-Foin, professeur de géologie au Muséum, lui avait promis. Dufresne, aide-naturaliste au Muséum pour la zoologie, n'avait pu encore choisir les objets de zoologie à cause du froid. Haupt pria l'Administration Centrale de rendre ces collections accessibles aussi à la commission d'agriculture, des arts et des métiers qu'elle venait de nommer pour le Département. Thonin, un des professeurs administrateurs du Muséum, avait prévenu l'Administration Centrale le 2 ventôse que le 5, il expédierait à Luxembourg des caisses avec 360 pièces de semences utiles qu'il fallait faire distribuer aux cultivateurs les plus intelligents du Département. Hout d'Echternach transmit le 25 pluviôse an 7 (13 février 1799) à Haupt une liste des arbustes et des arbres de son jardin, avec l'offre de transmettre à l'École Centrale les plantes qu'il avait en double. Sa collection de semences était peu étendue. Le professeur Dutreux écrivit le 11 floréal an 8 (1^{er} mai 1800) au préfet Lacoste qu'il avait reçu une caisse avec des semences et des arbrisseaux à l'adresse de Haupt; malheureusement la plupart des plantes étaient détériorées.

Le 13 messidor an 7 (1^{er} juillet 1799), Lucien Giroud, ancien médecin en chef des hôpitaux militaires de Pondichéry et de Mahé, pharmacien licencié de l'hôpital militaire de Luxembourg, demanda à l'Administration Centrale une place de professeur de chimie. Ayant été prisonnier de guerre à Bombay, il avait perdu toute sa fortune. Il était père de famille et avait fait trente années d'études et quinze années de service militaire.

Le 3 fructidor an 7 (20 août 1799), le professeur Erpelding écrivit à l'Administration Centrale qu'il n'avait pas d'élèves capables de soutenir des thèses à la fin de l'année; par leur défaut d'assiduité et la différence des époques auxquelles ils étaient entrés à l'École, il avait

achevé tout au plus la moitié de son cours de mathématiques. Des trente élèves qu'il avait eus en des temps différents, il n'avait plus que dix; beaucoup d'eux avaient quitté son cours quand il commença l'explication de l'algèbre, quelques-uns étaient déjà en vacances depuis deux jours, de ceux qui restaient, trois ou quatre seulement, avaient quelques capacités. Il pria l'Administration Centrale de ne pas organiser de concours publics avant qu'un règlement de discipline n'eût imposé aux élèves une plus grande assiduité. A sa demande aux professeurs s'ils disposaient d'élèves capables de soutenir des concours publics, l'Administration avait reçu de tous les professeurs une réponse semblable. Les cours étaient peu fréquentés. Comme le Ministre de l'Intérieur avait accordé le 20 pluviôse (9 février) la somme de 6000 francs pour la pension temporaire des 20 meilleurs élèves et 600 francs pour des prix, l'Administration Centrale résolut de faire distribuer quand-même des prix. Une seconde distribution de prix plus solennelle allait être faite le 10 germinal prochain (22 mars 1800), fête de la jeunesse.

Le 16 thermidor an 7 (3 août 1799), le préfet agréa la requête des professeurs qui avaient demandé que le commencement des vacances fût avancé du 20 fructidor au premier (18 août), afin que les élèves pussent mieux profiter du beau temps. Celui-ci leur accorda un crédit de 600 francs pour achat de prix. Le 14 fructidor an 7, les professeurs Sarraudi, Müller, Erpelding, Dupoy, Pioche, Dutreux adressèrent cette lettre à l'Administration Centrale:

Citoyens Administrateurs,

Votre arrêté du neuf de ce mois portant en substance que, vu les réponses des professeurs de l'école centrale il en résulte que les cours, n'ayant été que très peu fréquentés il ne se trouve pas d'élèves capables de soutenir un concours public cette année; nous vous invitons au nom de notre honneur, de celui de nos élèves, par l'intérêt même de l'école centrale, à vouloir bien rectifier cette erreur qui retombe sur cette seconde proposition „il ne se trouve pas d'élèves capables de soutenir un concours public cette année.“ Ce n'est pas là, Citoyens administrateurs, l'esprit de notre réponse; car de ce que nos élèves ne sont pas préparés à paraître pour soutenir un exercice public et avec grand appareil, n'ayant pas pu les y disposer, à cause de la brièveté du temps, votre lettre d'avis étant en date du premier fructidor; il ne s'en suit pas qu'aucun élève ne puisse soutenir cet exercice.

Nous avons lieu de croire, Citoyens administrateurs, que puisque votre zèle pour les arts et les sciences a fait distribuer des prix, à titre

d'encouragement; vous rapporterez cet article de votre arrêté qui pourrait en arrêter le cours, par une flétrissure bien étrangère à la pureté de nos intentions. Salut et Respect.

Le 14 fructidor an 7 (31 août 1799), le Ministre de l'Intérieur informa l'Administration Centrale que les professeurs d'histoire et de législation qui occupaient leurs places en vertu d'une loi devaient recevoir leurs traitements, quoiqu'ils n'eussent pas eu d'élèves. Pour ménager les deniers publics, il convenait de ne pas remplacer le professeur Baclesse qui venait de démissionner le 9 messidor (27 juin). Le 19 vendémiaire an 8 (11 octobre 1799), Willmar, Dupoy, Miroudot et Jacquier, membres de la Commission administrative des revenus de l'ancien Collège et de l'École Centrale, remarquèrent que Beving, receveur des revenus de ces établissements, avait versé au professeur de musique Thomas la somme de 943 livres 6 sols 6 deniers pour leçons qu'il avait faites du 18 prairial an 6 au 1^{er} germinal an 7. Les fonds de l'ancien Collège ayant une destination sacrée puisqu'ils appartenaient aux propriétaires de bourses, dites de famille, il fallait en exiger la restitution. Le 15 brumaire (6 novembre), les professeurs Dutreux, Sarraudi, Erpelding adressèrent à l'Administration Centrale cette requête rédigée par Halle:

Citoyens Administrateurs,

Nous allons ouvrir nos salles demain le 16 du courant. Nous sentons fort bien qu'il est trop tard pour annoncer cette rentrée au public par des affiches ou une proclamation adressée à tous les cantons. Nous avons toujours espéré que notre règlement remplirait cet objet. Mais comme il n'est pas encore sanctionné, nous nous référons à votre zèle pour l'instruction pour suppléer à ce manquement. Cependant nous prenons la liberté de soumettre à votre sagesse les vues suivantes.

1° Nous vous invitons à nous faire remettre le registre d'inspections qui est entre les mains de la commission administrative des biens du collège. Cela est d'autant plus urgent, que plusieurs élèves se sont déjà présentés pour entrer à l'école. Nous vous prévenons aussi que nous allons nous organiser d'après les vues du règlement que nous vous avons présenté, et que pour cela il faut que le registre soit entre nos mains, ou que vous nous en fassiez remettre un autre.

3° Nous vous invitons encore à faire de nouvelles instances auprès du gouvernement à l'effet de faire approuver de suite le règlement que vous lui avez envoyé. Sans cette mesure, nous prévoyons qu'il y aura plus d'une cacophonie.

3° Il faut mettre un intérêt senti aux progrès de l'instruction. Il importe de seconder les vues d'un gouvernement protecteur et ami des arts et des sciences.

Il faut éveiller l'attention des parents et les tirer de cette léthargie, de cette insouciance coupable où plusieurs semblent encore se complaire en abandonnant le sort et la destinée de leurs enfants à la plus honteuse ignorance, ou en les livrant à des préjugés ridicules: qu'ils connaissent enfin les avantages de l'instruction républicaine, qu'ils ne peuvent méconnaître s'ils veulent remplir les devoirs de pères et de citoyens.

En conséquence, il serait, ce nous semble, de votre patriotisme et de votre amour pour les sciences et les arts, de faire faire la rentrée de l'école centrale avec un appareil quelconque, afin que tous les citoyens connaissent qu'il y a ici une école centrale, et l'objet de son enseignement.

Mais comme nous n'avons pas de salles propres à remplir ces vues; que cela ne peut bien se faire qu'au temple décadaire,¹⁴⁾ et que nous ne pouvons pas convoquer les corps civils et militaires avant le décadi prochain, nous espérons que votre amour pour l'instruction publique vous suggérera abondamment le genre de pompe qu'il convient de donner à cette solennité.

En attendant que vous ayez pris des mesures à cet égard, nous ouvrirons nos salles et donnerons nos leçons comme de coutume.

Le 6 frimaire an 8 (27 novembre 1799), Sarraudi, Pioche, Dutreux, Erpelding, Müller, Dupoy et Halle informèrent l'Administration Centrale du Département qu'ils avaient mûrement réfléchi sur l'exécution de l'article 11 de son arrêté du 23 prairial pour élaborer avec la collaboration du Jury Central un règlement de discipline intérieure pour leur école et les écoles primaires, à soumettre à la confirmation du Directoire. Ayant examiné ceux des écoles des départements voisins, ils l'avaient rédigé et soumis au Jury qui avait outrepassé ses pouvoirs en formulant des principes diamétralement opposés à ceux des professeurs et aux règlements de toutes les écoles centrales de la République. Pareille attitude pouvait arrêter le progrès intellectuel et causer la ruine de l'École. Le Jury semblait avoir l'intention d'abrutir les professeurs et les élèves et de taire le nom d'un professeur qui jouissait de l'estime de ses collègues; il voulait établir une trop grande disproportion de classe par rapport à l'âge des élèves et interdire la fréquentation d'autres cours à ceux de la troisième section. Il ne fallait sous aucune condition dégoûter les élèves par la lassitude. „Tel est notre esprit puisé de celui de la loi qui veut faire des hommes et non des esclaves; et nous, apôtres de la liberté, nous ne voulons pas d'autres

¹⁴⁾ L'actuelle église St-Michel dont Pioche avait décoré l'intérieur avec les symboles républicains et une représentation de l'assassinat des plénipotentiaires français à Rastatt.

chaînes, sous la surveillance de l'administration, que celles de nos devoirs burinés aux fonds de nos âmes." Les professeurs prièrent l'Administration Centrale au nom de la justice de suspendre l'impression du plan du Jury, quoiqu'il fût déjà agréé par elle et le Ministre de l'Intérieur, et d'ordonner sans délai une revision.

VI. - CONCOURS ET PRIX

Voici le procès-verbal de la clôture de l'année scolaire et de la distribution des prix, tel qu'il fut imprimé par Lamort, dont les ateliers occupaient alors l'ancien refuge de St-Maximin:

Le 8 Fructidor an VIII (26 août 1800) de la République française, à 10 heures du matin, le Citoyen Dutreux, professeur d'histoire naturelle, ouvrit les exercices publics par un discours sur l'utilité des sciences, et notamment sur celle de l'histoire naturelle.

Le Préfet du département, et un certain nombre d'autres citoyens, recommandables par leurs lumières et leur amour pour les sciences, ont assisté à ces exercices, qui ont duré deux jours.

Les Élèves qui ont été présentés, ont répondu avec une facilité et une étendue de connaissances, qui ont excité le plus vif intérêt et des applaudissements réitérés. Les élèves de la classe de dessin avaient orné la salle des exercices de têtes et académies qu'ils avaient dessinées à l'effet de concourir pour les prix. Les amateurs et les artistes, qui ont dessiné les prix et les accessit, ont reconnu, avec satisfaction, des mains très exercées à représenter les figures et les formes des objets sensibles; première et utile disposition pour perfectionner les arts mécaniques et faire des progrès rapides dans les sciences naturelles.

Le 10 fructidor, le Préfet du département et les conseillers de préfecture, les généraux commandants, suivis de leur état-major, le maire et ses adjoints, et les autres autorités constituées se sont transportés au temple décadaire, pour y procéder à la distribution des prix. Déjà s'y étaient rassemblés un grand nombre d'élèves, leurs parents, les professeurs de l'École centrale, et des fonctionnaires publics, invités par le Préfet à cette intéressante solennité. Une garde nombreuse ajoutait à sa pompe et veillait au maintien de l'ordre.

Les corps civils et militaires ayant pris les sièges qui leur étaient destinés dans l'ordre de leurs fonctions, et les professeurs ayant été invités à prendre place parmi les autorités constituées, le citoyen Birnbaum, préfet du département, a démontré dans un discours analogue à cette touchante cérémonie, les avantages de l'instruction républicaine; et après avoir peint de brillantes couleurs, le zèle des professeurs et les glorieux succès de leurs élèves, il assure aux uns la reconnaissance du gouvernement et de leurs concitoyens, et aux autres, des jouissances bien pures dans l'emploi des connaissances qu'ils ont acquises.

Après de nombreux applaudissements dont ce discours fut accueilli et couronné, le préfet du département décerne aux élèves la palme du talent: les noms de chacun d'eux sont successivement proclamés; des livres choisis, et les embrassements paternels du Préfet et des Professeurs, sont les prix de la victoire. Les applaudissements d'une grande multitude de citoyens ajoutent un nouveau lustre à l'éclat de cette brillante cérémonie. La musique exécute à chaque instant des airs patriotiques qui électrisent les âmes et répandent partout une espèce de sentiment religieux.

On proclame ensuite les noms des élèves qui ont, avec le plus de succès, disputé la palme aux vainqueurs. L'on remarquait en eux les signes d'une noble émulation, et la volonté bien prononcée de réduire leurs professeurs à l'heureux embarras de décerner autant de prix qu'ils avaient d'élèves, et de ne plus voir en eux que des rivaux.

Après les fanfares d'usage, le citoyen Halle, bibliothécaire près l'école centrale, termine la solennité par un discours sur l'éducation nationale en général, et sur l'enseignement de l'école centrale en particulier, et paye au Préfet un juste tribut de reconnaissance publique des tendres soins qu'il apporte à faire briller le flambeau des sciences et des arts.

Cet orateur a développé, avec le talent qui le distingue, les avantages de l'éducation républicaine, et l'influence des moeurs sur la législation. En retraçant aux élèves les destinées brillantes auxquelles ils peuvent atteindre sous un gouvernement représentatif, il a fait sentir les regrets que se préparent les parents qui ont négligé jusqu'à présent d'envoyer leurs enfants à l'école centrale, où ils peuvent puiser les premiers éléments des connaissances utiles, non seulement dans l'administration des affaires domestiques, mais bien plus encore dans l'exercice des fonctions publiques.

Liste des élèves qui ont mérité des prix et des mentions honorables à l'École centrale du Département des Forêts, avec la note des livres qu'on leur a donné pour prix

DESSIN

- I^{er} Prix:* Pierre-Joseph Maisonnnet, Luxembourg; Voyage d'Anacharsis en Grèce, 9 volumes, et l'Atlas.
- II^e Prix:* Charles Dutreux, Grevenmacher; La Science de la Législation, par Filan-gieri, 7 volumes.
- III^e Prix:* Charles Boland, Dudelange; Oeuvres de Racine, 3 volumes.
- I^{er} Accessit:* Charles-Frédéric Caemmerer, Longwy.
- II^e Accessit:* Henri Dondelinger, Ettelbruck.
- III^e Accessit:* Jean-Simon Lavocat, Bar-sur-Ornain, et Charles-Antoine Suttor, Ber-trange.

HISTOIRE NATURELLE

I^{er} Prix: Charles-Antoine Suttor; *Éléments d'histoire naturelle et de chimie*, par Fourcroy, 5 volumes, et Gérard Lachapelle, Luxembourg; *Manuel du Naturaliste*, 4 volumes.

II^e Prix: Jean-Simon Lavocat.

I^{er} Accessit: Charles-Frédéric Caemmerer.

II^e Accessit: Charles Dutreux.

LANGUES ANCIENNES

Première classe

I^{er} Prix: François Bisserot, Luxembourg; *Oeuvres de Montesquieu*, 7 volumes, et Charles-Frédéric Caemmerer, même ouvrage.

II^e Prix: Louis-Victor Raillard, Pfaffenhofen, Haut-Rhin; *La Manière d'enseigner et d'étudier les Belles-Lettres*, par Rollin, 4 volumes.

Accessit: Gérard Lachapelle.

Deuxième classe

I^{er} Prix: Henri Dondelinger, Luxembourg; *Les Aventures de Télémaque*, 2 volumes, *Oeuvres de Boileau*, 1 volume.

II^e Prix: Théodore Faber, Luxembourg.

Accessit: Joseph Laserre, Thionville.

MATHÉMATIQUES

I^{er} Prix: Charles-Antoine Suttor; *Les Oeuvres de Condillac*, 23 volumes.

II^e Prix: Joseph Heuschling, Arlon; *La Science de la Législation*, et *Lettres sur la Mythologie*, 3 volumes.

Accessits égaux: Jean-Simon Lavocat et Jean-Frédéric Caemmerer.

GRAMMAIRE GÉNÉRALE

I^{er} Prix: Nicolas Loutz, Luxembourg; *Oeuvres de Mably*, 12 volumes.

II^e Prix: Pierre-Jean Zelle, Luxembourg; *Oeuvres philosophiques de Condillac*.

Une affiche imprimée par Lamort, signée le 23 brumaire an 8 (30 octobre 1799) par le Préfet Birnbaum et le secrétaire général Tinant, fut placardée dans toutes les communes du Département. Conformément aux lois du 3 brumaire et du 1^{er} germinal an 4, le Jury d'instruction publique ouvrit jusqu'au 20 nivôse (10 janvier 1800) un concours pour la nomination aux places de professeurs de physique et de chimie expérimentales, de belles-lettres et de législation. Sous le couvert du Préfet, chaque candidat devait présenter au Jury un programme raisonné et divisé par trimestres du cours qu'il se proposait de faire; il devait y joindre autant que possible une notice de ses talents littéraires et présenter des certificats de ses occupations antérieures. L'examen des

candidats et l'élection des professeurs allait avoir lieu dans la troisième décade de nivôse. Le Jury était composé alors de Reuter, Bernard et Miroudot.

D'après les réponses données à neuf questions posées le 25 ventôse an 9 (16 mars 1801) par le Ministre de l'Intérieur au Préfet Lacoste, l'ancien hôpital militaire construit par Vauban était toujours abandonné à toutes les dégradations. Le Conseil d'Arrondissement ignorait s'il existait en sus des 17 ou 18 bourses de l'ancien Séminaire des écoliers encore d'autres revenus du Collège; on pouvait trouver des renseignements dans les registres de l'ancien receveur des domaines. Comme la principale ressource de l'ancien Collège consistait dans les secours du gouvernement autrichien, il convenait que la République imitât cet exemple. En dehors des anciens professeurs Halle, Schneider et Erpelding qui faisaient encore des cours, seul Frast était domicilié à Luxembourg, alors que les autres étaient dispersés. L'intérêt des parents exigeait qu'il y eût au moins deux collèges dans les Forêts. Le 5 messidor (24 juin) Haupt, inspecteur des forêts nationales du Département, adressa cette lettre au Conseil des Mines à Paris:

Le citoyen Gillet votre collègue, citoyens, vient de m'informer par sa réponse du 28 prairial de l'attention et de l'accueil dont vous avez bien voulu favoriser mes faibles efforts et observations dans la partie des mines de mon Département, et j'en suis, on ne peut pas être plus sensible et reconnaissant.

Je commence après-demain ma tournée dans toute l'étendue du département, que ma fonction exige, et je m'empresserai, de visiter et de voir le plus près, tant les endroits des échantillons des mines, que je vous ai déjà envoyé par la voie de la Régie de l'Enregistrement, à Paris, et de rechercher encore de nouvelles minières, dont je vous informerai sans délai, s'il y a encore des découvertes, qui puissent mériter votre attention.

Il y a déjà deux ans, citoyens, que je vous ai adressé le 17 ventôse an 4 une petite esquisse d'un mémoire sur les mines dans les pays à présent réunis d'entre Rhin et Moselle, et le 14. floréal de la même année une réponse datée de Metz à votre lettre du 2. floréal N° 2344 relative au même objet, et je serai assez gratifié, à savoir, si vous aurez pu en tirer quelque avantage pour l'intérêt de la république.

Je ne suis qu'amateur de la chimie et de la métallurgie, mon désir et mon zèle pour le bien de la chose publique ma patrie m'ont donné seuls l'impulsion, de chercher à y utiliser aussi le peu de loisir, que ma fonction me permette, d'employer à des pareils Essais scientifiques, ce pourquoi j'aurais également désiré, de voir la chaire de la physique expérimentale et de la chimie dans l'instruction publique de ce département remplie par un sujet capable de seconder des

efforts à découvrir les métaux et les minières, dont ce pays-ci paraît d'être très riche, et j'aurais comme membre du jury de cette instruction contribué avec plaisir à la nomination d'un individu, qui aurait été proposé et fait cadeau par vos mains à ce département, mais comme vous me faites marquer par le citoyen Gillet votre collègue, qu'il ne se trouvera pas un individu à Paris, qui veuille bien se déménager pour vivre ici au milieu des montagnes et des forêts des Ardennes, je suis vraiment fâché, de voir remplir cette chaire imparfaitement et par un individu, qui ne pourrait seconder des pareilles perquisitions; en tout cas je suis toujours moi-même prêt, à concourir à l'Exécution de vos vues, commissions et opérations relatives aux mines de ce pays, à mériter votre amitié et bienveillance.

Il nous manque ici une librairie pourvue des nouvelles publications scientifiques principalement dans ce genre-ci, et je ne peux même pas me procurer la lecture de vos si instructifs journaux des mines, j'ose vous prier citoyens de vouloir bien me les faire parvenir ici, de me dire le montant, et à qui j'aurais à m'acquitter de ce devoir.

Salut et estime.

Pendant l'an 10, Pioche enseignait le dessin, Dutreux l'histoire naturelle, Schneider les langues anciennes, Erpelding les mathématiques, Vandersande la chimie et la physique expérimentales, Dupoy les belles-lettres, Baclesse l'histoire, Jesson la législation, alors que Halle était bibliothécaire. Chacun de ces professeurs touchait un traitement de 2000 francs.

VII. - ÉQUIPEMENT SCOLAIRE

Le 2 brumaire (24 octobre 1801), Vandersande demanda à l'Administration Centrale des instruments de physique pour 2743 francs, le 6 ventôse (25 février 1802) un autre crédit de 758 francs pour l'achat de tamis, de cornues, d'alambics, de balances, de bismuth, de manganèse, de nitrate et de potasse; le 9 messidor an 10 (28 juin 1802), il demanda un nouveau crédit de 1346 francs pour l'achat de livres, de 238 francs pour un appareil galvanique et de 758 francs pour jeter les bases d'un laboratoire de chimie.

D'après un inventaire établi le 17 prairial an 9 (6 juin 1801), les collections minéralogiques du cabinet de sciences naturelles possédaient 62 pierres à base silicieuse, 23 à base alumineuse, d'autres à base magnésienne, 51 à base calcaire, 10 à base de roche, 2 pétrifications, 4 sels neutres à bases différentes, 15 corps inflammables, 9 demi-métaux,

15 pierres volcaniques. Le cabinet de phytologie contenait des graines, des écorces, des racines, des plantes sèches. Sur le cabinet de physique Halle qui avait rédigé tout le rapport fit cette remarque: „Ce cabinet a toujours été très pauvre, n'ayant été formé que du produit d'une petite contribution que les élèves de philosophie donnaient annuellement. Il y avait cependant de quoi faire les principales démonstrations. Mais, pendant la guerre de la Belgique,¹⁵⁾ et enfin pendant celle de la liberté, le général Bender a logé dans le collège des soldats qui ont presque tout pris ou cassé, encore qu'il ne reste que les instruments suivants, encore sont-ils dans un état fort délabré, et de peu de valeur.“

Ces instruments étaient:

- 1) Une pompe pneumatique avec support et deux récipients.
- 2) Deux hémisphères de Magdebourg, en cuivre.
- 3) Une fontaine de compression, en cuivre.
- 4) Une fontaine de commandement, en fer blanc; le robinet était cassé.
- 5) Un baromètre raccourci, de cinq pouces, pour mesurer le degré de raréfaction sous le récipient.
- 6) Un télescope grégorien au grand miroir taché.
- 7) Deux petites machines électriques avec les conducteurs en fer blanc, sans supports.
- 8) Un canon et un mortier électrique, avec affût.
- 9) Une table magique.
- 10) Un pied pour isoler une personne.
- 11) Un grand planétaire non achevé et défectueux.
- 12) Une alidade de cuivre.
- 13) Une chaîne d'arpenteur.

L'École possédait encore une sphère armillaire en cuivre, un globe terrestre et deux globes célestes.

Sur un inventaire partiel des instruments de physique, fait par Vanderlande le 11 vendémiaire an 12 (4 octobre 1803), je relève les engins suivant: une pompe pneumatique, un ballon pour peser l'air, un petit vase pour montrer la pression de l'air sur les fluides, un appareil pour démonter la porosité des corps, un entonnoir magique, un tube avec

¹⁵⁾ Pendant l'année 1790, Bender avait fait interner au Collège aussi des prisonniers de guerre de l'armée des Patriotes brabançons qui étaient parvenus jusqu'aux environs de Marche.

robinet pour étudier la chute des corps dans le vide, un hygromètre à cheveu et un autre à mercure, un appareil pneumato-chimique, un appareil hydrogro-pneumatique, un microscope solaire, un miroir cylindrique avec six tableaux, une balance hydrostatique, des tubes capillaires, un appareil pour démontrer la divergence des rayons électriques, un plan incliné électrique pour montrer la répulsion des pointes, trois tableaux magiques, deux bouteilles de Leyde terminées par des boules, trois bouteilles de Leyde terminées par des crochets, une maisonnette pour démontrer l'utilité des paratonnerres, une aiguille pour démontrer le rapport entre les fluides électriques et magnétiques, deux tubes phosphoriques, deux tubes servant à imiter des éclairs, une grande bouteille de Leyde renfermée dans une caisse de bois. Le 9 fructidor an 12 (27 août 1804), le maire J.-B. Servais certifia exacte une liste de 214 articles de minéralogie qui se trouvaient dans les bâtiments de l'École Secondaire.